



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

22.043 - Qualité des eaux du canton de Neuchâtel

Intervention de Laurent Duding au nom du groupe socialiste

Notre canton a encore du chemin à faire !

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères·ers d'État,

Le groupe socialiste a examiné avec intérêt et attention le rapport 22.043 du Conseil d'État en réponse à la motion 19.183. La qualité des eaux est un élément essentiel à notre propre existence et à la préservation de notre écosystème. Cet état de fait ne laisse à priori pas de place à des appréciations politiques divergentes, ce qui s'est traduit par des travaux de commission consensuels et constructifs.

Nous tenons à remercier le Conseil d'État et les services compétents pour l'établissement de cette photographie exhaustive et le sérieux avec lequel ce rapport dresse un état des lieux de la situation cantonale.

Sur la base des informations et des données collectées, nous prenons acte du fait que nous avons la chance de bénéficier globalement d'une bonne qualité des eaux au regard des normes en vigueur. Ce constat est évidemment réjouissant. Nous tenons à mentionner tout de même les différents points d'attention suivants notamment sous un angle prospectif :

- Les relevés permettent d'identifier les différents endroits sensibles où les mesures montrent une qualité de l'eau moins bonne. Il s'agira de poursuivre les efforts et de consentir aux investissements nécessaires pour améliorer et maintenir la qualité de ce bien si précieux. Parfois aussi, il s'agira d'identifier dans toute la mesure du possible les sources de pollution et de sensibiliser les contrevenants aux conséquences de leur acte. Pour cela, il est nécessaire que les services compétents disposent de moyens et d'outils adéquats pour mener à bien leur mission, charge à notre Parlement de donner au besoin la suite utile en fonction de l'évolution de la situation.
- Sur ce point, au regard des sources de financement en place, nous appelons les acteurs concernés, soit l'État et les communes, à travailler de concert afin que les installations nécessaires soient réalisées dans les meilleurs délais.

Nous avons, comme la commission, appris avec regret le retard pris dans le projet de nouvelle STEP au Locle. Une collaboration efficace doit impérativement être retrouvée pour que cette installation puisse être opérationnelle dans les meilleurs délais sachant que sa mise en fonction retardée était initialement prévue en 2025. D'ici-là, le traitement des micropolluants présents dans les eaux usées ne pourra pas se faire de manière efficace et conforme aux normes en vigueur avec des conséquences dommageables sur le bassin versant des eaux du Doubs.

- Au niveau méthodologique, nous relevons que bien que la grande quantité de prélèvements instantanés effectués permette d'obtenir des résultats statistiques parfaitement exploitables, les prélèvements continus, plus coûteux, s'avèrent plus performants pour détecter les pics de pollution. Nous saluons les engagements pris dans le cadre du Plan climat avec l'installation de stations de prélèvement en continu sur les trois cours d'eau principaux du canton prévue en 2023, ainsi que l'acquisition d'installations mobiles en 2024.
- Les discussions en lien avec le rapport 22.043 révèlent aux yeux du groupe socialiste le véritable contre-la-montre auquel nous devons faire face avec une industrie agroalimentaire notamment qui commercialise encore certains produits sans se préoccuper des retombées sur la nature et donc directement sur l'homme et son écosystème. Face à la défense de ces intérêts particuliers, nous appelons à une prise de conscience et à la fixation d'un cadre réglementaire strict au niveau fédéral.
- Au niveau des perspectives, il semble important pour le groupe socialiste de réaffirmer que le maintien d'une bonne qualité de l'eau est conditionné par les moyens octroyés aux services en charge des contrôles et de la surveillance de la qualité des eaux ainsi que par la fixation d'un cadre réglementaire permettant de réduire - dans l'idéal de stopper - à la source la diffusion dans les sols et l'eau des micropolluants. Ainsi nous saluons le fait que les effectifs des services compétents seront augmentés de 1,5 équivalent plein temps (EPT) grâce aux options prises dans le cadre du Plan climat en faveur duquel notre groupe s'est pleinement investi.
- Comme déjà dit, il s'agira aussi de consentir les investissements nécessaires et de maintenir et au besoin reconsidérer la taxe sur les eaux afin que l'État puisse répondre demain aux exigences et au défi de la préservation de cette source essentielle en parfaite collaboration avec les communes.

- En prenant en compte un cadre plus large, le groupe socialiste appelle le parlement fédéral à légiférer afin de travailler en amont sur les sources de pollution causées par certains produits encore commercialisés. Même si le plan phytosanitaire fédéral est une base nécessaire, notamment pour monitorer l'impact des mesures prises, il s'agirait de thématiser ce point aux Chambres fédérales afin que la Suisse devienne à terme pionnière en la matière. Si les choses évoluent dans le bon sens, un chemin important reste encore à mener.

Le groupe socialiste restera donc évidemment attentif à l'évolution de ce dossier notamment au travers des différents indicateurs qui seront fournis par le monitoring attendu et adopté dans le cadre du traitement du plan phytosanitaire et biocides cantonal.

Notre groupe acceptera en conséquence le classement de la motion 19.183.

Je vous remercie pour votre attention.

Pour le groupe socialiste,
Laurent Duding